



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

En exercice : 23
Membres Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 6
Absent(s) : 3

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Gérard PORA pouvoir à Michel DUCROUX, Claire DEZOUTTER pouvoir à Christiane LEPEIRE, Frédéric GRACIA pouvoir à Christian VEILLAT, Nicolas PERROUD pouvoir à Yannick BARBOTTE, Aurélien HELLE pouvoir à Chrystelle EDOUARD, Aurore BAUGE pouvoir à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurélie HENAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian VEILLAT

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Christian VEILLAT est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 est lu et approuvé par les membres présents à cette séance qui le signent.

AFFAIRES GENERALES

2024-001 - Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) : Approbation du règlement financier prenant effet en date du 01-01-2024

Vu la délibération n°2020-071 du 16 novembre 2020 portant transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY),

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne,

Considérant que les TRAVAUX sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières,

Considérant que les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Vu que chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Madame le Maire propose :

D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (le règlement voté le 19 décembre 2023 délibération N°93/2023 est consultable en mairie)

De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération citée ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 19 décembre 2023 portant règlement financier 2024,

Après avoir délibéré,

ACCEPTÉ de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 19 décembre 2023 (consultable en mairie)).

ACCEPTÉ de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTÉ que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000 €.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Christiane LEPEIRE précise que, comme en 2023, la participation financière de la commune est à hauteur de 5 000 €.

Yannick BARBOTTE rappelle que pour les communes de la taille de Saint-Georges-sur-Baulche, ENEDIS a la maîtrise d'ouvrage pour les travaux.

Il rappelle également qu'un contrat de maintenance pour l'éclairage public sera à prévoir en 2026 avec le SDEY.

2024-002 - Communauté de l'auxerrois (CA) : Adoption de la révision des statuts

Considérant que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), en tant qu'établissements publics, sont soumis au principe général de spécialité qui ne leur donne compétence que pour les domaines et les matières que la loi leur attribue ou pour ceux qui leur sont délégués par les communes membres,

Considérant que ces compétences sont listées dans des statuts conformément notamment à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la dernière révision des statuts de la Communauté de l'Auxerrois, approuvée par délibération du Conseil communautaire n°2019-106 en date du 20 juin 2019 et arrêtée par Monsieur le Préfet de l'Yonne, en date du 1^{er} octobre 2019 pour une mise en application au 1er janvier 2020.

Considérant les changements intervenus rendant nécessaire des modifications portant sur la date de transfert d'Auxerexpo de même que l'ajout d'une compétence sur le suivi du contrat local de santé,

Vu l'approbation par le Conseil Communautaire, lors de la séance du 21 décembre 2023, de la délibération n°2023-258 portant adoption de la révision des statuts de la Communauté de l'Auxerrois, les modifications suivantes :

« 3. Attractivité -Création, aménagement et gestion de deux sites liés à la technopole : AuxR Lab et AuxR Factory ; - **Aménagement et gestion d'Auxerexpo à compter du 1er janvier 2026** ; - soutien des filières locales agricoles pour répondre aux besoins alimentaires (notamment l'étude, l'élaboration, l'approbation et l'animation du Plan Alimentaire Territorial (PAT) ; - Octroi d'aides dans la cadre de la sauvegarde du « dernier commerce ».

« **11. Santé - Adoption d'un contrat local de santé ; - Mise en œuvre des fiches actions du contrat local de santé.** »

Considérant que conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, la modification des statuts requiert une délibération concordante de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu le délai de trois mois dont dispose le conseil municipal de chaque commune membre, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés,

Considérant que le défaut de délibération dans ce délai rend favorable sa décision,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver de manière concordante avec la délibération n°2023-258 en date du 21 décembre 2023, les modifications statutaires précédemment exposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- *D'approuver la modification des statuts de la Communauté de l'Auxerrois*

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Christiane GALLON demande qu'on lui explique le contrat local de santé. Chrystelle EDOUARD indique qu'il s'agit de promouvoir l'arrivée de médecins, entre autres.

Concernant l'aménagement et la gestion d'Auxerreexpo, à compter du 1^{er} janvier 2026, il s'agira d'aménager les salles existantes afin de pouvoir accueillir des publics différents.

FINANCES

2024-003 - Investissements 2024 (avant le vote du budget)

Considérant que, dans l'attente du vote du budget, l'assemblée délibérante peut autoriser par délibération l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 (hors crédits dédiés au remboursement de la dette),

Il est rappelé au Conseil que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 :

1 673 910.99 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » 120 000.00 €) = 1 553 910.99 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 388 477.74 €, soit 25% de 1 553 910.99 €.

Opération 907 (voie douce Montmercy)

Article 2031 fonction 845 – situation 8 solde Moe 1 101.60 €

Opération 912 rénovation énergétique bâtiments communaux

Article 2315 fonction 020 – avance travaux 6 851.26 €

Total 7 952.86 € (inférieur au plafond autorisé)

Il est proposé au conseil d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Chrystelle EDOUARD explique que cette délibération, non systématique, est prise afin de régler des factures : le solde de la maîtrise d'œuvre de la liaison douce et l'avance à la société SPIE pour le passage en LED des bâtiments communaux.

Elle indique que le total est inférieur au plafond autorisé.

Michel DUCROUX demande pourquoi ne pas prendre directement les 25% autorisés ; Réponse : il convient d'être au plus juste avec la réalité.

2024-004 - Communauté de l'Auxerrois (CA) : Acceptation de la subvention dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Vu l'approbation du projet de passage en LED des bâtiments pour l'année 2023, lors du débat d'orientation budgétaire de cette même année,

Vu la décision n°2023-005 du Maire en date du 30 juin 2023 portant demande de subvention pour les travaux d'électricité relatifs au remplacement des éclairages existants par une technologie LED pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux,

Vu la délibération n° 2023-058 du 18 décembre 2023 portant validation du projet ainsi que des demandes d'aides financières selon le plan de financement prévisionnel,

Vu la délibération n° 2023-192 de la Communauté de l'auxerrois portant attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux pour la « mise en place éclairages LED »

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir,

- Accepter la subvention de 15 000 € attribuée par la Communauté de l'auxerrois dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux pour le remplacement des éclairages existants par une technologie LED
- Inscrire au budget 2024 cette recette

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Chrystelle EDOUARD informe que la présente délibération est expressément demandée par les services préfectoraux. Il s'agit de la 3^{ème} pour cette même subvention.

2024-005 - Voyage scolaire de l'école maternelle : la Pyramide du loup

Considérant la demande de participation financière, sous forme de subvention, faite par la Directrice pour les 4 classes de l'école maternelle pour un voyage à la Pyramide du loup à Toucy,

Considérant le montant total de 1 490 € pour les frais de transport, d'entrées et de participations aux ateliers,

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une participation financière, sous forme de subvention, pour le voyage à la Pyramide du Loup d'un montant total de 1 490 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Chrystelle EDOUARD informe le Conseil qu'un accord de principe a été donné par la commission finances.

Les devis et les factures sont établis au nom de l'école qui les acquitte ; la commune versera une subvention de compensation.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Déclarations d'intention d'aliéner

DESIGNATION	DATE RECEPTION	ADRESSE DU BIEN	SUP (m ²)	BIEN
DIA 23M0054	15/12/2023	11 rue de Bourgogne	829	B/TP
DIA 23M0055	22/12/2023	18 avenue de Normandie	575	B/TP
DIA 23M0056				
DIA 23M0057	26/12/2023	8 avenue de Lorraine	482	B/TP
DIA 24M0001	04/01/2024	6 rue de Picardie	1 988	B/TP
DIA 24M0002	04/01/2024	Les Saussis	1 112	NB
DIA 24M0003	11/01/2024	495 Avenue del'Europe	474	B/TP
DIA 24M0004	15/01/2024	967 rue de Lindry	2 379	B/TP

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

Christian VEILLAT informe le Conseil sur que l'Assemblée Générale de l'association Bourgogne France Hongrie a eu lieu le samedi 20 janvier au Centre Culturel.

Il énumère les assemblées générales à venir :

- Club Amitié le mercredi 31 janvier au Centre Culturel
- Section Bridge du Club Avenir le vendredi 2 février au Petit Prieuré
- L'association Jumelage le samedi 10 février au Centre Culturel
- Les Amis de la Bibliothèque le jeudi 15 février au sous-sol du Centre Culturel
- La société d'Horticulture de l'Yonne le dimanche 3 mars au Centre Culturel

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

Pôle Enfance Jeunesse :

- La commission menus aura lieu le jeudi 15 février à 17h30
- La fermeture du pont de l'ascension est demandée, si le sondage qui sera fait auprès des familles est positif.
- La fermeture de l'été 2024 sera du 5 au 16 août ; elle est actée dans le règlement intérieur.
- Un temps d'échange entre agents et élus est demandé ; il se tiendra le 26 mars au centre culturel, afin d'évoquer les pratiques et des attentes municipales ; les membres de la commission EJVS, Madame le Maire, Monsieur DUCROUX, Madame EDOUARD seront présents.
- La commission attribution des places en crèche a eu lieu lundi 29 janvier, pour la rentrée de septembre 2024, en présence d'Isabelle SAMPIC, Manon LEBEAU, Christiane LEPEIRE, Anne-Sophie DA COSTA et Claire GUEGUIN : 37 demandes ont été

présentées pour 8 places chez les bébés et 2 places chez les grands ; 5 places ont été attribuées chez les bébés et 1 chez les grands ; des dossiers ont été mis en liste d'attente car ne répondaient pas aux critères prioritaires, ils seront présentés à la prochaine commission du 25 mars à 14h00, avec les places restantes.

- Suite à la commission d'Action Sociale en novembre, les administrateurs de la CAF ont donné un avis favorable à la Convention Territoriale Globale (CTG) pour une période de 3 ans.
- Grève du 1^{er} février : A ce jour, il n'y a pas d'agents au PEJ, ni à la cantine, qui se sont déclarés en grève. Le service minimum sera assuré au PEJ pour 25 enfants. Pour les autres enfants, les parents se sont organisés différemment.
- Un rendez-vous a eu lieu entre Isabelle SAMPIC, Chrystelle EDOUARD et Claire GUEGUIN pour faire un point sur les demandes en investissement : elles seront présentées en commission finances, avec la présence exceptionnelle de Claire GUEGUIN.

Écoles :

- ÉLÉMENTAIRE :

- Anne-Sophie DA COSTA a confirmé sa présence à la réunion sur le développement durable du mercredi 31 Janvier à 9h.
- Le conseil de l'école élémentaire se tiendra le 13 février à 18 h
- Toute l'équipe enseignante fait grève le jeudi 1^{er} février.

- MATERNELLE :

- Le conseil de l'école maternelle se tiendra le 8 mars à 17h45
- Grève du 1^{er} février : pas de grève, ni pour les enseignants, ni les ATSEM

COLLÈGE :

- Le Conseil d'administration a eu lieu le 30 janvier à 17 h 30. La commune a proposé la participation du collège aux Olympiades de la commune. La question n'ayant pas été transmise à l'équipe enseignante avant le Conseil d'administration, les enseignants ne se sont pas prononcés pour une éventuelle participation.

DIVERS :

- CAF : le contact de la Commune Mme DUMONT FELLAH quitte la région à compter du 16 février, il n'y a pas de nouveau contact transmis à ce jour.
- Le pédiatre référent du PEJ, Dr WALZ-MIRAT quittera son local en avril pour départ à la retraite.

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

Martine MORETTI a envoyé le dernier compte-rendu de commission communication aux élus.

Martine MORETTI rappelle que le bulletin municipal est devenu annuel ; il sortira en juin. Une réunion de la commission se tiendra le 07 mars afin de travailler sur le contenu de ce bulletin ; les points à diffuser doivent être donnés avant fin avril, pour distribution début juin (avec invitation à l'apéritif citoyen du 13 juillet)

Yannick BARBOTTE demande si la présentation d'un élu sera toujours dans le bulletin. Il lui est répondu que cela sera étudié en commission.

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

- sécurisation des bus scolaires : le dossier a été envoyé au Conseil Départemental pour préparer la convention de prise en charge de la chaussée, après retour du Conseil Départemental le dossier sera envoyé à la Communauté d'Agglomération de l'auxerrois (CAA), pour réaliser une convention, et ainsi demander la prise en charge de la mise à niveau des ouvrages pour environ 5 000 €.

- Les cambriolages ont baissé en fin d'année 2023 et début 2024, par rapport à l'année précédente ; ils ciblent essentiellement des maisons non occupées (départ en maison de retraite, résidence secondaire, vacances...)

- levée de réserve des travaux de la liaison douce : des dégradations volontaires ont été constatées sur les charmilles, qui ont été quasiment toutes écrasées ; une plainte sera faite au commissariat.

- une réunion se tiendra en mairie le 31 janvier à 18h00 pour le bilan annuel de la participation citoyenne en présence des voisins vigilants, de la Police Nationale.

COMMISSION Finances / Chrystelle EDOUARD :

- la commission se tiendra le 07 février à 18h30 afin de préparer le débat d'orientation budgétaire (DOB) du 05 mars ; le budget sera présenté au Conseil Municipal du 02 avril.

- L'entreprise LOGISSAIN a été retenue pour le marché de produits d'entretien.

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

- le 29 janvier, un technicien de la société CLÉVIA est passé pour l'analyse d'eau régulière dans les bâtiments communaux

- Un nouveau dossier a été envoyé au SDIS de l'Yonne pour avis concernant la demande de permis de construire du gymnase ; le premier avis étant défavorable

- Marché de fauchage : 6 entreprises ont pris rendez-vous pour visiter les sites concernés.

- Le « relamping », passage en LED des bâtiments communaux, aura lieu en semaines 7, 8 et 9.

Personnel / Michel DUCROUX :

RAS

CCAS – Gérard PORA

En l'absence de Gérard PORA / Michel DUCROUX indique que l'année 2024 verra le centenaire de la création de l'association des anciens combattants de Saint-Georges. Un moment festif sera organisé lors de la cérémonie du 11 novembre avec une demande préalable de subventions. Gérard PORA informera du déroulé au prochain conseil municipal.

Les JO vus par Saint Georges – Aurélien HELLÉ

En l'absence d'Aurélien HELLÉ / Michel DUCROUX fait part des différentes manifestations prévues.

- Les Olympiades baulchoises le 27 juin : travail avec le PEJ et les écoles pour création de la flamme, des drapeaux, des anneaux des JO...,

- Les amis de la bibliothèque : le 20 mars à 18h30, thème « Des héros et des jeux »

- Collège : rendez-vous à prendre

- Maison de retraite : confectionner des anneaux avec des fleurs en papier – Rendez-vous à prendre.

- Handisport : rendez-vous à prévoir avec le président du Club Avenir et Denis BRANGER.

- Club Amitié : Conférence sur le sport/santé

- Apéritif citoyen au terrain de football le 13 juillet

Une 1^{ère} réunion de travail aura lieu le 13 février à 19h00.

Communauté d'Agglomération de l'auxerrois – Michel DUCROUX

Michel DUCROUX présente une synthèse de la stratégie de développement économique de la CAA.

Les ambitions majeures de la stratégie économique de la CAA

- Décliner l'adéquation entre transition écologique et développement économique
- Anticiper et faire face aux grands enjeux (raréfaction des ressources naturelles, augmentation du coût des énergies, décarbonation, etc)
- Accompagner les mutations nécessaires des entreprises endogènes (innovation, énergie, tailles, etc)
- Attirer et Accueillir les entreprises et porteurs de projet exogènes accueil notamment Idf de Paris
- Utiliser le levier de la taxation économique pour financer les politiques publiques nécessaires (mobilité, Energie, déchets, l'eau, l'assainissement, etc)
- Valoriser davantage les atouts du territoire pour accueillir des populations nouvelles (habitat, cadre de vie, écoles, commerces, patrimoine, culture, sport, tourisme, etc)

Le plan d'action

- Soutenir le développement de la filière hydrogène (Décarbonation et accueil des projets économiques)
- Soutenir, développer et accélérer l'innovation (Technopole AuxR_Green Lab, incubation, prototypage)
- Favoriser le passage à l'échelle industrielle (Création et thématisation des ZAE, maîtrise foncière)
- Favoriser la captation des projets exogènes (Stratégie de communication dédiée, guichet unique d'accueil)
- Anticiper les grandes mutations de l'emploi (Création de nouvelles formations pour anticiper les besoins)
- Les aides au développement économique (Soutenir et accompagner financièrement le développement)

Information du maire

Néant

Questions diverses

- Claire GUEGUIN attire l'attention sur des passages piétons mal éclairés : entre autres devant la boulangerie et au rond-point de la Banque Populaire (passage des collégiens). Yannick BARBOTTE précise qu'il n'y a pas de mât d'éclairage public à cet endroit.

Chrystelle EDOUARD propose qu'une étude soit faite pour la mise au budget de peinture et peut-être de lumières bleues pour marquer le passage piéton, voire même faire des demandes de subventions.

Isabelle CAMBIER abonde dans le même sens que Claire GUEGUIN concernant l'insécurité de ces passages piétons.

- Christiane GALLON s'interroge sur l'élagage des arbres, avenue de Normandie. Il lui est répondu que ce sont les agents des services techniques, qui ont loué une nacelle, et qui, avant chaque printemps, entretiennent les arbres de la commune.

- Christian VEILLAT fait part d'une question de l'association Jumelage : Pourquoi les panneaux mentionnant les villes jumelées à la Commune de Saint-Georges (Little Aston et Lamsheim) ont été retirés ? Après plusieurs interrogations autour de la table, il est proposé de se renseigner auprès des services techniques.

- Christiane LEPEIRE demande si une date est prévue pour l'inauguration du foot 5x5. Christophe GUYOT répond qu'elle se fera un samedi en fin de journée, au printemps ; festivités ouvertes à tout le monde (jeunes, Maison de retraite), des activités diverses seront proposées : foot en marchant, foot pétanque...

Richard FAURE informe qu'un groupe de personnes, un peu virulent avec les plus jeunes a été signalé. Christophe GUYOT propose que, si cela se reproduit, un arrêté soit pris avec des horaires précis d'ouverture de la structure. Yannick BARBOTTE rappelle que le site est actuellement ouvert 24h/24, comme prévu au cahier des charges pour l'obtention des subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42.